



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT GRANDE RUE

N°2023/92

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Grande Rue du N° 41 jusqu'au garage du Château, en raison de travaux sur le réseau d'eau potable et assainissement et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de travaux réalisés par la société GAIA TRAVAUX PUBLICS domiciliée à Lisses (91090) Rue des Cerisiers ZI de l'Eglantier, pour le compte du SIARCE, concernant la fermeture des tranchées et la mise en place des enrobés, le stationnement sera interdit ponctuellement dans la Grande Rue du N) 41 jusqu'au garage du Château, et la circulation se fera en double sens à partir de 16h00 le vendredi 17 novembre et par demi-chaussées au fur et à mesure de l'avancement du chantier du lundi 20 novembre 2023 au jeudi 30 novembre 2023 inclus de 08h00 à 17h00.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société réalisant les travaux.

Article 3 : Comme sur l'ensemble des rues du village, la vitesse au droit du chantier est limitée à 30 Km/h.

Article 4 : Le présent arrêté est valable du vendredi 17 novembre 2023 à 16h00 au jeudi 30 novembre 2023 inclus.

Article 5 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 17 novembre 2023

Daniel CORRE
1^{er} Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux et à la Voirie

